

PROVINCE DU BRABANT WALLON ARRONDISSEMENT DE NIVELLES VILLE DE WAVRE		Réf. Ville de Wavre : <b>24/02 PIUR</b> Réf. SPW Economie : <b>DIC/WAE112/2024-0097</b> Réf. SPW Territoire : <b>F0610/25112/PIC/2024/1/2385515</b>
<b>ÉTABLISSEMENTS VISÉS PAR LE DÉCRET DU 5 FÉVRIER 2015 RELATIF AUX IMPLANTATIONS COMMERCIALES</b>		
<b>PROJET INTÉGRÉ</b>		

## ENQUÊTE PUBLIQUE

Concerne la demande de permis intégré introduite le 26 juillet 2024 par la société **ASCENSIO S.A., Avenue Jean Mernnoz, 1 à 6041 Gosselies**, ayant pour objet la rénovation et extension de l'Intermarché « Mestdagh Wavre » dans un bien sis à Wavre, Avenue des Princes 9, présentement cadastré Wavre 2<sup>e</sup> Division, Section G N° 161F6.

Le Collège communal porte à la connaissance de la population la décision des fonctionnaires délégué et des implantations commerciales du Service public de Wallonie, du 22 octobre 2024, en vertu de laquelle la demande susmentionnée, accompagnée d'une notice d'évaluation des incidences sur l'environnement :

- est complète et recevable;
- ne doit pas être soumise à étude complète des incidences sur l'environnement;
- est soumise à enquête publique sur l'entité de Wavre.

Une enquête publique, d'une durée de quinze jours, est donc ouverte relative à la demande susmentionnée.

Conformément à l'article 89 & 1<sup>er</sup> du Décret relatif aux implantations commerciales, l'enquête publique est organisée selon les modalités définies au Livre 1er du Code de l'Environnement.

Date d'affichage de la demande	Date d'ouverture d'enquête	Lieu, date et heure de clôture de l'enquête	Les observations écrites peuvent être adressées par voie postale ou électronique au
<b>08 novembre 2024</b>	<b>13 novembre 2024</b>	<b>Pôle Cadre de Vie-Urbanisme</b> Place des Carmes 8 1300 Wavre <b>27 novembre 2024 à 11h45</b>	<b>Collège communal</b> Place de l'Hôtel de Ville 1 1300 Wavre <b>pe_pic@wavre.be</b>

Conformément à l'art. D.65 § 5 et R.21 du Code de l'environnement, la décision des fonctionnaires, délégué et des implantations commerciales, de ne pas imposer une étude d'incidences au projet, est accessible en ligne à l'adresse <https://www.wavre.be/2402-piur>

L'ensemble du dossier peut être consulté **SUR RENDEZ-VOUS** dans les locaux du Pôle Cadre de vie-Urbanisme, du **13 novembre 2024 au 27 novembre 2024, chaque jour ouvrable, du mardi au vendredi, de 9h à 12h00, ainsi que le 19/11 et le 26/11 de 16h à 20h.**

Le cas échéant, cette demande est à formuler au minimum **24h à l'avance par mail** à l'adresse [pe\\_pic@wavre.be](mailto:pe_pic@wavre.be) ou par téléphone via le 010/ 23 03 77, chaque mardi, mercredi & vendredi ouvrable de 9h00 à 12h00. A défaut les permanences prévues en soirée pourraient être supprimées.

Tout intéressé peut obtenir des explications techniques sur le projet auprès :

du demandeur	du conseiller en environnement	du fonctionnaire des implantations commerciales	du fonctionnaire délégué
<b>ASCENSIO S.A.</b> Avenue Jean Mernnoz, 1 6041 Gosselies ☎ 071/91 95 10	<b>M. Pierre Lavendy</b> Place des Carmes 8 1300 Wavre ☎ 010 230 455	<b>SPW Économie - DIC</b> Place de la Wallonie 1 5000 Namur ☎ 081-334-610	<b>SPW Territoire -DATU</b> Avenue Einstein 12 – 2 <sup>e</sup> étage 1300 Wavre ☎ 010-23-12-11

Le Collège communal de Wavre est l'autorité compétente pour statuer sur la demande de permis intégré en cours.

A Wavre, le 08 novembre 2024

Par le Collège :  
La Directrice générale,  
Christine GODECHOUL

La Bourgmestre,  
Anne MASSON